



## MAIRIE D'ERAGNY-SUR-EPTE 60590

Place Angèle Boutigny

Tél. 02 32 55 21 57

Mardi et Vendredi de 17h30 à 19h

E-mail : mairierag60@orange.fr

Département de l'Oise  
Arrondissement de Beauvais  
Canton de Chaumont-en-Vexin

### Conseil Municipal d'ERAGNY-SUR-EPTE EXTRAIT Compte-rendu de la réunion du jeudi 26 mai 2016 à 20h00

L'an deux mille seize, le jeudi 26 mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Éragny sur Epte, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur MASURIER Didier, Maire.  
Etaient présents : MM. les conseillers municipaux:

MASURIER Didier	LETIERCE Luc (excusé)	MICHALCZYK Bernard
CAVAILLÉ Richard (excusé)	PICARD Sophie	PIGEARD Isabelle
LOHEAC Patrice (excusé)	HÉE David	RATEAU Laurent
KER BIDI Marie-Dominique (absente)	RATEAU Sophie (excusée)	ROCHE Freddy
POQUET Daniel (excusé)	PIRIOU Jean-Paul	DEBAUDRE Annie

formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : CAVAILLÉ Richard, LETIERCE Luc, LOHEAC Patrice, POQUET Daniel, RATEAU Sophie

Absents : KER BIDI Marie-Dominique

Pouvoirs : POQUET Daniel à MICHALCZYK Bernard

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à la nomination de Madame DEBAUDRE Annie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV de la dernière séance de Conseil Municipal.

#### 1. Décision modificative n°1 sur le budget de la commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le budget de la commune afin de régler les factures concernant les travaux de la chambre-froide au commerce de la boucherie.

Désignation	Désignation Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2132-165 : Murs de commerce		4 000.00 €
D 21578-145 : Gros outillage communal	4 000.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>4 000.00 €</b>	<b>4 000.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la décision modificative au budget de la commune

#### 2. Décision modificative n°1 sur le budget du service des eaux

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le budget du service des eaux.

Suite à la renégociation du prêt sur le budget de l'eau, il est nécessaire d'enregistrer les indemnités financières dans le capital, donc au compte 1641 « emprunt » pour 6089.04 €.

Le budget de fonctionnement du service des eaux ne le permet pas, il faut donc abonder depuis le budget de la commune.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6682 : Indemn. réaménagement emprunt	6 089.04 €	
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>	<b>6 089.04 €</b>	
R 1641 : Emprunts en euro		6 089.04 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>6089.04 €</b>
R 74 : Subventions d'exploitation		6 089.04 €
<b>TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation</b>		<b>6 089.04 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la décision modificative au budget du service des eaux.

### Questions diverses

- Le chantier de remplacement des fils nus rue Camille Pissarro commence.
- Le mois de juillet est annoncé pour la réfection de la chaussée rue Camille Pissarro, sous réserve.
- Point sur la dernière réunion concernant les travaux d'aménagement de la route de la Folie ; avec démarrage des travaux prévu seulement en septembre 2018 d'après le planning de l'ADTO.
- Projet d'aménagement de sécurité sur la RD915 via des couloirs de circulation délimités par peinture. Un rendez-vous avec l'ADTO est prévu pour chiffrer cet aménagement.
- Il est décidé de demander des informations concernant le programme « Voisins vigilants » afin de limiter vols et cambriolages sur la commune.
- Discussion pour la mise à jour du petit journal.

La séance est levée à 21h45

Le 31 mai 2016  
Le Maire, Didier MASURIER